

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 33/2022

Séance du 9 décembre 2022 - 14h00

Accueil des stagiaires pour l'année 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 9 décembre à 14h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 25 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUEGAN et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort.

Membres en visio-conférence :

Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine.

Membres excusés :

Margarita SOLA et Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Alain BURNET, Ville de Rochefort (pouvoir à Thierry LESAUVAGE) ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

Le Président rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein du Forum des Marais Atlantique pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation, leur nombre ne devant pas dépasser 20% de l'effectif global de l'établissement.

Le Président précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Le Président propose au comité syndical de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein du Forum des Marais Atlantiques.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordé en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable dans les textes en vigueur.

La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Cette gratification, dont le versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir, sera versée mensuellement à compter du premier jour du stage. Son taux est fixé à 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale.

Les projets de stages pour l'année 2023 sont les suivants :

Premier sujet de stage : sur la convention AESN

Titre :

Réalisation de fiches techniques sur la restauration, les fonctionnalités et les services rendus des zones humides à intégrer à la Boîte à outils zones humides.

Contexte :

Les zones humides constituent un patrimoine exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. La connaissance de ces milieux constitue un préalable indispensable à la définition et à la mise en œuvre d'actions de préservation ou de restauration.

Depuis 2011, l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'est dotée d'une boîte à outils zones humides dans l'objectif de répondre aux interrogations des acteurs sur les différentes thématiques inhérentes aux zones humides : historique, connaissance, gestion, restauration, diffusion... Cette boîte à outils est enrichie chaque année en fonction des avancées techniques et législatives.

Problématique :

Un nouveau besoin a été exprimé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie : présenter des projets « vitrines » réalisés sur les différents territoires de l'Agence de l'eau pour permettre de valoriser des projets qui ont fonctionné et faire émerger des projets similaires sur les différents territoires. En outre, une demande a également été formulée sur la réalisation d'une fiche explicative sur les fonctionnalités des zones humides et services rendus.

Objectifs :

- Réaliser des entretiens auprès des maîtres d'ouvrages ayant réalisé avec succès des projets zones humides et les restituer sous forme de fiches communicantes (4 fiches retours d'expériences sont attendues) ;
- Réaliser une analyse bibliographique sur les fonctionnalités et services rendus et la restituer sur une ou deux fiches communicantes ;
- Aide à la rédaction d'une fiche sur les coûts des études et travaux en zones humides ;
- Diffuser les fiches auprès des différents acteurs du bassin Seine-Normandie via différents canaux : lettre d'informations, réseaux sociaux, réunions de restitution ;
- Faire valider les fiches par un comité de suivi.

Le stagiaire sera également amené à travailler sur d'autres projets du service Eau et Environnement et notamment sur la mise à jour d'un guide sur les ZHIEP et ZSGE.

Profil :

- Licence Pro, Master 1 ou Master 2 en géographie, ou en écologie, ou environnement
- Durée : entre 4 à 6 mois, à partir de février ou mars 2023
- Localisation : Le stagiaire sera basé au siège du Forum des Marais Atlantiques, à Rochefort (17). Des déplacements sont à prévoir sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie.
- Indemnisation : selon la législation en vigueur + remboursement des frais de déplacement + tickets-restaurant.
- Encadrant : Nathalie BOESCH
- Permis B

Second sujet de stage : sur la communication

Titre :

Définir les orientations d'une stratégie de communication au sein du FMA et les outils à déployer

Contexte :

En tant que Pôle-relais et centre de ressources, le Forum des Marais Atlantiques est amené à communiquer régulièrement et à diffuser des informations sur les zones humides.

Par ailleurs, depuis une dizaine d'années et dans le cadre de sa mission de Pôle-relais du plan national d'action en faveur des milieux humides, le FMA est également un acteur référent dans le déploiement de la démarche CESP (Communication-Éducation-Sensibilisation-Participation) et vient en appui de l'OFB, l'association Ramsar France et bien d'autres établissements investis dans l'éducation, la formation, etc.

La nouvelle convention de coopération 2023-2024 relative à cette mission Pôle-relais ambitionnant d'aller plus loin que précédemment dans cette démarche CESP, le FMA doit par conséquent se professionnaliser dans le domaine de la communication. A l'heure actuelle, la communication est abordée de manière trop "artisanale" par le siège du FMA, ses différentes antennes et ses pôles thématiques qui ne disposent ni d'une véritable charte graphique, ni d'une identité visuelle générale ou d'une cohérence entre les différents outils de communication réalisés. Le FMA manque ainsi de visibilité sur certains canaux d'informations (réseaux sociaux, presse) et son site Internet doit également être amélioré.

Objectifs :

Le Forum des Marais Atlantiques souhaite proposer à un étudiant en communication de réaliser un stage de 4, 5 ou 6 mois afin de :

- dresser un état des lieux de la communication au FMA et recenser les outils de communication existants ;
- établir les besoins et attentes en interne sur le sujet ;
- réaliser des préconisations pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de communication interne et externe opérationnelle en 2024.

Profil :

- Licence pro ou master 1 ou 2 en communication
- Durée : entre 4 à 6 mois, à partir de février ou mars 2023
- Localisation : Le stagiaire sera basé au siège du Forum des Marais Atlantiques, à Rochefort (17). Des déplacements sont à prévoir sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie.

- Indemnisation : selon la législation en vigueur + remboursement des frais de déplacement + tickets restaurant.
- Encadrant : Sophie BAGAGEM
- Permis B

Troisième sujet de stage : sur la télédétection

Titre :

La télédétection au service de la pré-localisation et des inventaires de zones humides

Contexte :

Les zones humides constituent un patrimoine exceptionnel en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Ces milieux bénéficient d'aides conséquentes de la sphère publique, imposant ainsi aux structures porteuses de projets une obligation de résultats et une remontée des résultats des actions.

Les différents acteurs, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, ont la nécessité de réaliser des pré-localisations et des inventaires de zones humides afin d'en connaître leur localisation. Ces inventaires peuvent bénéficier des services des images satellite tant pour la pré-localisation que pour la mise à jour d'inventaires préexistants. En effet, certains territoires forestiers ou plats ne bénéficient pas forcément de données de pré-localisation assez précises. D'autres territoires déjà inventoriés pourraient bénéficier de ces données satellite afin de limiter le travail de terrain pour les mises à jour.

L'objectif de cette action expérimentale est d'utiliser des images satellitaires et d'en analyser le spectre afin de pré-identifier les zones humides. Les images du satellite Sentinel 2 sont disponibles à un pas de temps quasi hebdomadaire. Il est donc possible de trouver des images exploitables sur tout le territoire à différentes dates et donc à différents stades du cycle végétatif. Les bandes Sentinel 2 peuvent également être enrichies des orthophotographies de l'IGN (RVB et IRC) qui apportent une information supplémentaire et une précision en termes d'échelle. L'utilisation d'indice de végétation et/ou d'humidité (NDVI, GNDVI, etc.) pourrait permettre de différencier un boisement humide d'un autre en fonction de l'activité chlorophyllienne et de la teneur en eau de la végétation, une frênaie en zone humide n'ayant pas les mêmes valeurs qu'une frênaie en terrain plus sec. Par ailleurs, il est déjà possible de déterminer assez finement les types de boisement feuillus-résineux et plus précisément les chênaies, frênaies, aulnaies ou certains peuplements mélangés.

Déroulement du stage :

L'étude se déroulerait en plusieurs phases :

- appropriation de la structure d'accueil et des habitats humides ;
- définition d'une méthodologie pour la réalisation de pré-localisation des zones humides en milieux forestier ;
- recherche des techniques (retours expériences) et données exploitables pour identifier les habitats humides notamment forestiers et pour analyser leur évolution (changement climatique, usages, etc.) ;
- expérimentation de la méthode au niveau cartographique (Forum des Marais Atlantiques) et terrain pour tester la méthode (appuis des partenaires) ;
- validation de la méthode ;
- restitution une couche de pré-localisation sur certains habitats et sur une partie du territoire ;
- test d'une méthode de mise à jour des inventaires.

Le FMA coordonne la réalisation de ce travail en lien avec des référents universitaires et partenaires.

L'étudiant(e) sera amené à contacter et à se déplacer chez les partenaires au cours des différentes phases du projet sur le territoire de compétence du FMA.

Profil recherché :

- dernière année de Master 2 (Bac +5) avec des connaissances sur les milieux aquatiques et plus particulièrement les zones humides (fonctions, services, enjeux)
- ☑ Maîtrise SIG et télédétection appliqués aux thématiques environnementales
- ☑ Durée : 6 mois
- Localisation : Le stagiaire sera basé au siège du Forum des Marais Atlantiques, à Rochefort (17)
- ☑ Indemnisation : selon la législation en vigueur + remboursement des frais de déplacement + tickets-restaurant
- ☑ Encadrant : Fabien BLANCHET
- ☑ Permis B

Calendrier :

Un calendrier détaillé de réalisation du stage sera défini au cours de la première quinzaine ainsi que les dates et procédures de validation des différentes étapes (Comité d'Orientation Scientifique et Technique) et phases du projet.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- d'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein du Forum des Marais Atlantiques selon les conditions prévues ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions de stage ;
- d'autoriser le Président à conduire les démarches nécessaires ;
- d'individualiser les crédits nécessaires.

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 8
Votes :
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2022 _ _ _ _ -

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2022**